

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 2 septembre 2022

Course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret (VCV)

La course pédestre VCV, c'est cette fin de semaine à Villeret. Cette année le village vivra la 22^e édition de cette course qui dévoilera aux participants un magnifique panorama. Le Conseil municipal souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les participants, à leurs accompagnants et plein succès aux dynamiques organisateurs.

Déchets

Il sera possible d'acquérir des sacs officiels de la commune de Villeret au magasin Volg, dès son ouverture, le jeudi 6 octobre prochain. Pour rappel, il est toujours possible d'acheter sacs et vignettes à l'administration communale.

Papier et cartons

Nous vous invitons à respecter la consigne suivante : les nouveaux conteneurs à papier et carton doivent seulement contenir du papier (feuilles, enveloppes, journaux, magazines, catalogues...) et des emballages cartons NON souillés (cartonnettes et cartons cannelés bruns). Les cartons de pizza ou les matières composites (par ex. Tetrabrick ou carton de lessive) ne sont pas autorisés. Le PSE (Sagex), les films et chips de calage ou les films plastiques sont interdits. Le papier et le carton ne doivent pas être éliminés lors de la tournée des ordures ménagères mais être recyclés dans les bennes mises à disposition à l'Ecopoint.

Egalité

Lors de la journée Futur en tous genres du 10 novembre, les jeunes suivent le principe de la participation croisée et se font une idée pratique des métiers et des domaines d'activité dans lesquels leur genre est jusqu'à présent sous-représenté. Futur en tous genres les encourage à mettre en avant leurs intérêts et leurs talents lors de leurs choix de carrière et à s'affranchir des préjugés. Nous proposons aux filles de passer du temps avec la voirie à cette occasion. N'hésitez pas à nous contacter.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

Allocations

Nous vous rappelons que les bons des allocations familiales communales sont à échanger à l'administration communale jusqu'au 31 octobre prochain, dernier délai ! N'attendez pas le dernier moment pour venir retirer les rouleaux de sacs à poubelles auxquels vous avez droit.

Espace découverte Energie

EdE propose, le dimanche 25 septembre prochain, son Sentier Gourmand entre Saint-Imier et Courtelary avec visites guidées de l'EXPO ELECTRO et de l'Usine Langel. Vous trouverez davantage d'informations sur <https://www.espacedecouverte.ch/>

Conseil municipal

Villeret, le 30 août 2022